



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2018 À 17H00

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-neuf novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Étaient Présents : Monsieur André **BEZZINA** Madame Catherine **BARRAJA**, Madame Joëlle **BRAVETTI**, Madame Pasquale **HATTEMBERG**, Monsieur Jean-Louis **ZAMBERNARDI**, Madame Juliana **CHICHMANIAN**, Monsieur Jean-Louis **BAUCHET**, Madame Christiane **FROUTÉ**, Madame Marie **ADAMO-BRONSONE**, Monsieur André **BIANCHERI**, Monsieur Jean-Paul **GEAY**, Madame Isabelle **PALAZZOLLI**, Madame Monique **LAUGIER**, Madame Gisèle **AMÉDÉO**, Madame Claudine **KHOKHLOV**, Monsieur Joseph **COSENTINO**, Madame Anne **RAINAUD**, Monsieur Jean-François **GIAUME**, Monsieur Régis **BELLI**, Monsieur Florian **VIALLA**, Monsieur Richard **CONTE**, Madame Patricia **DEGUS**, Monsieur Jean-Pierre **MANGIAPAN**, Madame Christine **PETRUCCELLI**, Madame Marie-Paule **ZANOTTI**.

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 26

Votants : 28

Absents avec procuration :

Monsieur Bernard **REBUFFEL** donne procuration à Madame Joëlle **BRAVETTI**
Monsieur Robert **BOJANOVICH** donne procuration à Monsieur Jean-François **GIAUME**

Absents excusés :

-Monsieur Cédric **CIRASA**

Monsieur Florian **VIALLA** est élu secrétaire de séance.

Madame Pasquale expose à ses collègues :

7/ OBJET : PROGRAMMATION THÉÂTRALE 2019- Collaboration avec L'Association Citadell'Arte

« La commune programme depuis 2 ans différents spectacles théâtraux dans les espaces de la Citadelle, en collaboration avec Monsieur Patrick **ZEFF-SAMET**, Président de l'Association villefranchoise Citadell'Arte.

Face à l'intérêt grandissant du public pour ces représentations, l'Association a proposé à la commune pour l'année 2019, une programmation de 12 spectacles dont 2 donnés pendant l'été. Le détail des différents spectacles théâtraux ou musicaux qui se dérouleront

mensuellement le samedi, du 26 janvier au 14 décembre 2019 était joint en annexe de votre ordre du jour.

Un contrat de coréalisation sera établi pour chaque spectacle entre la Ville co réalisateur, le producteur la compagnie de spectacle et l'Association Citadell'Arte.

La Ville mettra à disposition gratuite ses différentes installations, et supportera uniquement les frais d'une partie du personnel de sécurité.

Il est proposé, pour chaque spectacle, que les recettes soient réparties de la façon suivante :

- 20% des recettes de billetteries pour la Commune de Villefranche sur mer,
- 80% des recettes de billetteries pour la compagnie qui présente le spectacle.

A noter que l'Association Citadell'Arte sera l'intermédiaire entre la Ville et les différentes compagnies et ce, de façon bénévole.

Le prix des places pourrait varier en fonction du spectacle proposé :

- Prix plancher 10€ et 13€
- Prix médian 12€ et 15€
- Prix plafond 15€ et 18€

Je vous propose :

- D'accepter le principe de coréalisation pour la programmation théâtrale proposée pour l'année 2019,
- De fixer le prix des places aux tarifs indiqués ci-dessus,
- D'accepter la répartition financière des recettes entre la Commune et la Compagnie présentant le spectacle,
- De donner à Monsieur le Maire, délégation pour signer les contrats tripartites à intervenir pour chaque spectacle ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTE



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives